

## Bibliographie

Victor SAXER, *Le dossier vézelien de Marie-Madeleine. Invention et translation des reliques en 1265-1267. Contribution à l'histoire du culte de la sainte à l'apogée du Moyen âge*, Bruxelles, 1975, in-8°, de XII-292 pages. *Subsidia hagiographica*, n° 57.

Pouvait-on apporter plus que ce que Victor Saxer avait, en 1959, fourni sur les développements du culte de Marie-Madeleine en Occident ? Lui-même vient de prouver que la réponse pouvait être positive. Il met en effet devant nos yeux un dossier dont il a eu la bonne chance de retrouver le plus ancien exemplaire dans un manuscrit de l'Archivio di san Pietro, entré maintenant à la Vaticane. Ce recueil de documents, réalisé probablement en 1380 pour Louis d'Anjou, fils de Jean le Bon, qui est représenté, dans une miniature, agenouillé devant l'image de la sainte, ne fait que copier ou réviser un archétype plus ancien composé peu après 1297.

Que comprend ce document ? des textes hagiographiques, liturgiques, historiques.

Les textes hagiographiques — depuis longtemps connus par d'autres sources — sont une histoire brève de la sainte jusqu'à sa venue dans la région d'Aix, et le long récit de la translation des reliques à Vézelay. S'y ajoutent des textes liturgiques pour la fête du 19 mars : c'est-à-dire non pas ceux de la grande solennité du 22 juillet, mais ceux qui commémorent le transfert des reliques. Troisième volet : des pièces d'archives, lettre du doyen de Leuze, qui avait envoyé un fragment de reliques de saint Badillon, des lettres pontificales de 1182 à 1289, des citations d'historiens médiévaux (Vincent de Beauvais, Jean de Voragine, Sigebert de Gembloux). A cette dernière catégorie de textes, s'adjoignent plusieurs documents qui éclairent le sens même du dossier. D'abord la lettre testimoniale des deux évêques, Gui de Mello et Pierre de Nanius, qui ont présidé, le 5 octobre 1265, à la vérification des reliques. Puis des documents relatifs à la cérémonie du 24 avril 1267, date de la translation solennelle du corps de Marie-Madeleine, placé dans une châsse neuve, en présence de Louis IX. D'où la lettre écrite par le souverain, en juillet de la même année ; les moines ne lui avaient-ils pas confié des reliques, et le souverain n'en avait-il pas donné d'autres, de son propre trésor ? « Il nous a paru convenable de mettre ensemble les reliques du Sauveur et celles de la sainte femme : ne l'a-t-elle pas ardemment aimé ? n'a-t-elle pas mérité de lui un pardon abondant de ses péchés ? ne lui a-t-il pas permis enfin des contacts familiers ? » Intéressant document sur la spiritualité du saint roi, qui avait, en 1254, fait le pèlerinage à la Sainte-Baume.

Le compilateur de ce dossier entendait démontrer la vérité de la tradition vézélienne relative aux reliques ; il l'a fait après la canonisation de Louis IX en 1297. Pour quelles raisons ? Le dossier aide à répondre à la question. Plusieurs miracles rapportés témoignent du salut accordé par Marie-Madeleine, dont un à un prêtre qui ne croyait pas à la présence des reliques. Et le compilateur précise : « Comme on ne montrait aux pèlerins que fort peu de choses des reliques, quelques-uns se mirent à douter de leur présence au monastère. » Le fait capital est, en effet, la décadence de Vézelay, décadence économique essentiellement d'abord, dissolution progressive de la communauté monastique qui en est une des conséquences. D'où le remède imaginé : l'invention des reliques de 1265, les solennités de 1267, qui seront d'autant plus garanties par la sainteté du souverain capétien reconnue en 1297. Un appel donc à la foi et à la crédulité pour redonner vie à une dévotion chancelante et à une économie menacée par les changements sociaux. Un échec prévisible, un entêtement des moines accrochés à des privilèges hérités d'un passé.

Les événements de 1265 et 1267 ont donc leur place au milieu du développement progressif des légendes provençales, petit à petit amplifiées, jusqu'au moment où il parut opportun au souverain d'utiliser à son tour et cette crédulité locale et ces légendes qui attestaient un réel séjour — aux yeux des hommes du Moyen âge, s'entend — de la sainte et de ses compagnons en Provence. Et ce pour affermir, au centre même de ses terres de Provence, un pouvoir relativement récent. En contre-point, donc, de cet effort désespéré de Vézelay, s'inscrit le triomphe provençal, l'invention de 1279, la construction de la basilique. Tous faits qui ont, néanmoins, laissé indifférents les moines de Vézelay, « endormis dans leur sérénité ».

D'où la portée du témoignage du franciscain fra Salimbene de Adam — n'est-il pas intéressant de noter cette affirmation des nouveaux face aux anciens ? — : « Désormais doivent cesser toutes discussions, oppositions, tromperies et faussetés qui se disaient au sujet du corps de sainte Marie-Madeleine... Il est manifeste que le corps d'une même personne ne peut être en trois endroits différents » (Vézelay, Sinigaglia, Saint-Maximin). C'est en faveur de cette troisième solution que se range notre chroniqueur : tout beau, tout nouveau. Et le silence des papes qui ne renouvellent plus leurs anciens diplômes pour Vézelay atteste bien qu'un tournant est pris.

Bien d'autres éléments pourront en être tirés : une bonne édition d'une des versions du récit de la translation des reliques comme de la *vita prior* qui font voir comment, de loin, on imaginait les traditions relatives à cette région. Mais aussi on verra comment les historiens ont utilisé certaines pièces du dossier, depuis Jean de Lanoy, qui est le premier à l'utiliser, jusqu'à Faillon, dont les scrupules d'une édition rigoureuse ne sont pas toujours évidents, et aux Bollandistes.

De ce dossier et de son analyse — de cette histoire en négatif —, je tire une conclusion morale, à verser au dossier du gang des Provençaux. Juste retour

des choses : il était bon que Vézelay servît à faire comprendre un moment d'une histoire d'une Provence : celle dont elle avait « volé » un des biens particulièrement précieux, des reliques qui n'avaient jamais existé. A voleur, volcur et demi, pourrait-on dire. Mais y a-t-il eu vol, puisqu'il n'y avait rien ?

Paul-Albert FEVRIER.

#### ADRESSES DES COLLABORATEURS

AMARGIER (Paul), 25, rue Neuve-Sainte-Catherine, 13007 Marseille.

KRIEGEL (Maurice), 37 a, rue Maïmon, Haïfa (Israël).

MERLO (Grado G.), v. Le Rimembranza, 52, 10064 Pinérola (Italie).

SAXER (Mgr Victor), Pontificio Istituto di archeologia cristiana, Via Napoleone III, 1, 00185 Rome (Italie).